

CENTRAL AFRICAN REPUBLIC
 LETTRES ECHANGEES ENTRE SON
 EXCELLENCE MONSIEUR SHEN
 CHANG-HUAN MINISTRE DES
 AFFAIRES ETRANGERES DE LA
 REPUBLIQUE DE CHINE ET SON
 EXCELLENCE MONSIEUR JOSEPH
 POTOLOT MINISTRE DELEGUE A
 LA PRESIDENCE DE LA
 REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE,
 CHARGE DES AFFAIRES
 ETRANGERES

Signées et échangées le 12 Mars 1973;
 Entrées en vigueur en même jour.

I. Lettre de Monsieur Joseph Potolot, Ministre Délégué
 à la Présidence de la République Centrafricaine,
 Chargé des Affaires Etrangères, à Monsieur Shen
 Chang-huan, Ministre des Affaires Etrangères de la
 République de Chine.

001 /DAP/MISS/TPE TAIPEI, le 12 Mars 1973
 Monsieur le Ministre,

Me référant à l'accord de Coopération Technique entre
 la République de Chine et la République Centrafricaine,
 signé le 16 Octobre 1970 et arrivé à expiration
 le 15 Octobre 1972, j'ai l'honneur de vous informer que
 le Gouvernement de la République Centrafricaine propose
 que ledit accord soit prorogé pour deux années à com-
 pter du 12 Mars 1973 et qu'il soit renouvelable par ta-
 cite reconduction sauf dénonciation par l'une des par-
 ties six mois avant son expiration.

中非共和國

中華民國
 與

中非共和國

關於延長技術合作協定
 效期換文

六十二年三月十二日簽換；
 同日生效。

甲、中非共和國外交部長卜篤洛
 致中華民國外交部長沈昌煥
 閣下照會(譯文)

逕啓者：

鑒於中非共和國與中華民國於
 一九七〇年十月十六日所簽技術合
 作協定之效期業於一九七二年十月
 十五日屆滿，本人茲奉告。閣下：
 中非共和國政府建議將上述協定之
 效期自一九七三年三月十二日起延
 長二年並建議今後除締約國之一方
 於效期屆滿前六個月通知終止外，
 該協定之效期應自動延長！

Au nom du Gouvernement de la République Centrafricaine, j'ai l'honneur de vous proposer que la présente lettre et une réponse affirmative de votre part constitueront un accord entre nos deux Gouvernements.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma très haute considération.

(Signé)

Joseph POTOLOT
Ministre Délégué à la
Présidence de la République
Chargé des Affaires
Etrangères

Son Excellence Monsieur Shen Chang-huan
Ministre des Affaires Etrangères de la
République de Chine

* * *

II. Lettre de Monsieur Shen Chang-huan, Ministre des Affaires Etrangères de la République de Chine, à Monsieur Joseph Potolot, Ministre Délégué à la Présidence de la République Centrafricaine, Chargé des Affaires Etrangères.

AFR. 73-04163

TAIPEI, le 12 mars 1973

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur d'accuser réception de Votre lettre N°-1/DAP/Mission/TPE en date de ce jour et dont la teneur suit:

"Me référant à l'Accord de Coopération Technique entre la République de Chine et la République Centrafricaine, signé le 16 octobre 1970 et arrivé à expiration le 15 octobre 1972, j'ai l'honneur de Vous informer que le Gouvernement de la République Centrafricaine propose que ledit Accord soit prorogé pour deux années à compter du 12 mars 1973, et qu'il soit renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation par l'une des parties six mois avant son expiration.

本人茲代表中非共和國政府向閣下提議：本照會與閣下證實之復照即構成貴我兩國政府間之一項協定。

本人順向
貴部長申致崇高之敬意
中非共和國外交部長

卜篤洛 (簽字)

公元一九七三年三月十二日於台北

乙、中華民國外交部部長沈昌煥
復中非共和國外交部長卜篤
洛閣下照會 (譯文)

逕復者：接准

貴部長本日第No.1/DAP/Mission/TPE 號照會內開：

「鑒於中非共和國與中華民國於一九七〇年十月十六日所簽技術合作協定之效期業於一九七二年十月十五日屆滿，本人茲奉告閣下：中非共和國政府建議將上述協定之效期自一九七三年三月十二日起延長二年並建議今後除締約國之一方於效期屆滿前六個月通知終止外，該協定之效期應自動延長。本人

Au nom du Gouvernement de la République Centrafricaine, j'ai l'honneur de Vous proposer que la présente lettre et une réponse affirmative de Votre part constitueront un accord entre nos deux Gouvernements.

Je Vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma très haute considération."

En réponse, j'ai l'honneur de confirmer à Votre Excellence que la proposition contenue dans Votre lettre susmentionnée rencontre l'assentiment du Gouvernement de la République de Chine.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma très haute considération.

(Signé)

SHEN Chang-huan
Ministre des Affaires
Etrangères

茲代表中非共和國政府向閣下提議：本照會與閣下證實之復照即構成貴我兩國政府間之一項協定。本人順向貴部長申致崇高之敬意」等由。

本人茲向閣下證實中華民國政府同意上述協議。

本人順向
貴部長申致崇高之敬意
外交部長

沈昌煥(簽字)

一九七三年三月十二日於台北